

Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus* (Linné, 1766)

Classification (Ordre, Famille) : Accipitriformes, Accipitridés

Description de l'espèce

Le mâle a le dessus gris avec la poitrine et la tête nettement gris bleuté, presque uniforme et le dessous très clair, presque blanc. Les rémyges primaires noires sont bien visibles. Observé de près, le Busard Saint-Martin, à l'instar des autres Busards, présente un disque facial qui ressemble à celui des rapaces nocturnes et a probablement la même fonction auxiliaire liée à l'acuité auditive [5] qui donne à la tête une forme particulière quand elle est vue de face. Ce disque facial est dû à des petites plumes dures, légèrement bouclées, dessinant un cercle plus ou moins complet. Les deux sexes portent une tache blanche bien visible sur le bas du dos.

La femelle, de couleur radicalement différente, a un plumage brun foncé nuancé de roux dessus. Le dessous est blanc jaunâtre rayé de brun. Le juvénile ressemble beaucoup à la femelle, mais le dessous est plus jaune roussâtre, moins rayé, surtout au ventre.

La mue complète des adultes intervient de mars à décembre. Le second plumage du jeune mâle ressemble à celui de l'adulte, mais le gris est teinté de brun avec souvent des plumes brunes sur la tête et aux sus-caudales. Le bas de la poitrine et les sous-caudales sont marquées de quelques stries brun roux.

En vol, la silhouette est svelte et l'allure légère. Les ailes sont longues et fines, souvent relevées en forme de V. Les manifestations vocales sont connues principalement sur le territoire de nidification. Au cours des parades nuptiales aériennes, le mâle émet des cris très sonores, la femelle répondant plus discrètement par des petits cris plaintifs [5]. Lorsque le mâle rapporte des proies, la femelle émet un pépiement fin. Enfin, lorsqu'un danger se présente au nid, la femelle survole l'intrus en émettant des cris d'alarme répétés (JCR, CD1/pl.85).

Longueur totale du corps : 44-52 cm. Poids : 290 à 400 g (pour le mâle) ; 395 à 600 g (pour la femelle).

Difficultés d'identification (similitudes)

Pour les observateurs peu expérimentés, la distinction entre le Busard Saint-Martin et le Busard cendré (*Circus pygargus*) apparaît délicate. Le mâle de Busard cendré a cependant des formes nettement plus sveltes, un plumage plus sombre et moins contrasté, et un vol plus léger et élégant rappelant celui d'une sterne. Les rémyges secondaires traversées par une mince barre noire chez le Busard cendré, visibles d'assez près, constituent un caractère distinctif absolu.

La distinction entre les femelles des deux espèces est plus complexe. Leur plumage étant semblable, on les distingue par leur forme et leur allure. La femelle de cendré est plus svelte avec une queue proportionnellement plus longue et des ailes longues étroites et pointues. La tache blanche du croupion est moins étendue.

La similitude des jeunes Busards Saint-Martin avec la femelle de Busard cendré est encore plus importante, et la distinction repose sur la couleur du ventre, roussâtre chez les jeunes Busards Saint-Martin.

Répartition géographique

Le Busard Saint-Martin était considéré il y a peu encore comme une espèce polytypique avec trois sous-espèces, mais les sous-espèces *hudsonius* et *cinereus*, présentes en Amérique du Nord et en Amérique latine, sont dorénavant considérées comme des espèces à part entière. Le taxon paléarctique (*cyaneus*) se reproduit en Europe et en Asie entre 40° et 70° de latitude nord, au-delà du cercle polaire [bg21].

En Europe, la limite méridionale englobe la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans [bg58]. Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires.

En France, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, les populations régionales les plus importantes se situant en Limousin, en Poitou-Charentes, en Aquitaine, en Midi-Pyrénées, en Champagne-Ardenne, en Rhône-Alpes et en Auvergne [bg53]. Sa présence est également régulière en Bretagne, dans les pays de Loire et dans l'extrême Nord-Est. Il est considéré rare ou occasionnel dans les départements côtiers de Normandie, du nord de la Bretagne, de la Méditerranée, ainsi qu'en Ile-de-France. Enfin, son absence est connue des départements alpins et de Corse. Rapace de plaines et de collines, le Busard Saint-Martin niche cependant jusqu'à 500 m dans le Jura, 1 450 m en Auvergne et 1 900 m dans les Pyrénées-Orientales [bg19].

En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaines.

Biologie

Ecologie

Le Busard Saint-Martin fréquente tous les milieux ouverts à végétation peu élevée qu'il inspecte sans cesse à la recherche de proies en volant à un ou deux mètres de hauteur. Les champs, les prairies et les friches basses constituent ses terrains de chasse de prédilection, suivies des landes, des coupes forestières et des marais ouverts à prairies humides ou à cariçaies. Les roselières et les massifs boisés sont généralement évités sauf quand des coupes à blanc offrent des milieux ouverts.

Actuellement en France, le Busard Saint-Martin se reproduit probablement en majorité dans les milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Cependant, certaines régions accueillent encore une majorité de couples dans des milieux naturels (Bourgogne, Rhône-Alpes, Morbihan), et certaines populations restent inféodées à des milieux tels que les landes (Vienne, Aquitaine, Bretagne) ou les clairières forestières (Midi-Pyrénées). Le Busard Saint-Martin s'avère en effet moins sélectif dans le choix de son site de nidification que le Busard cendré, et s'accommode d'une végétation moins haute et moins dense.

Comportements

L'activité est essentiellement diurne, bien qu'en période d'élevage des jeunes, le mâle surtout, chasse au crépuscule ou tôt le matin.

Dès le retour sur les sites de reproduction, les mâles exécutent leurs parades nuptiales aériennes très démonstratives, notamment lorsque le temps est favorable. Les femelles les effectuent également, mais plus discrètement. Les parades débutent généralement dans la seconde quinzaine de mars, dès le 1^{er} dans certaines régions [2; 3] et durent jusqu'à la fin avril, parfois en mai. Dans les landes et les jeunes plantations de résineux, certains couples ont tendance à réoccuper chaque année les mêmes sites de nidification [bg72].

En août et septembre, les sites de reproduction sont désertés par un grand nombre d'adultes qui gagnent leurs zones d'hivernage situées dans le sud de la France ou dans le nord de l'Espagne. Les sédentaires restent sur place ou se dispersent à proximité de leurs sites de nidification. Les juvéniles également se dispersent vers le sud, dont certains atteignent l'Andalousie.

En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe qui, selon les années, accueilleraient jusqu'à 35% (Russie exclue) de la population hivernante européenne [TOMBAL, inédit].

Dès février, un grand nombre d'oiseaux remontent vers leurs sites de reproduction. Les busards hivernants ou migrateurs se déplacent isolément le jour et se regroupent le soir, formant des dortoirs collectifs, généralement dans des landes, des friches ou des zones humides.

Reproduction et dynamique de population

L'espèce niche au sol dans une grande variété de biotopes. Le nid se situe dans les cultures (céréales, colza, luzerne), dans les landes à bruyères et à ajoncs, les jeunes plantations de résineux, les coupes forestières, les taillis de feuillus et les friches, rarement dans les zones marécageuses et les bordures d'étangs.

Le nid est caché ou plus rarement à découvert dans la végétation de un à deux mètres de hauteur en moyenne en milieu naturel, beaucoup plus bas dans les cultures (60-80 cm). Certains nids peuvent être situés dans des peuplements de résineux avec un sous-étage de fougères, de bruyères et d'ajoncs, dont les arbres relativement serrés atteignent jusqu'à huit à dix mètres de hauteur [CAUPENNE, comm. pers.]

La ponte, généralement de quatre à six œufs (extrêmes deux à sept), est déposée de la première décade d'avril à début juin, mais plus fréquemment fin avril-début mai. L'éclosion a lieu après 28 à 31 jours d'incubation.

Les poussins sont protégés par la femelle pendant 15 à 20 jours. Durant cette période sensible, seul le mâle ravitaille toute la famille. Par la suite, la femelle se met à chasser sans trop s'éloigner de sa nichée. Après un séjour de 30 à 35 jours au nid, les jeunes prennent leur envol. L'émancipation intervient en général entre mi-juin et mi-juillet, et pour les nichées les plus tardives, jusqu'à mi-août.

Les résultats des études menées sur le succès reproducteur montrent qu'en Anjou, 107 pontes ont fourni une moyenne de 4,5 œufs par nid et 96 nichées ont produit en moyenne 3,02 juvéniles à l'envol [bg72]. Dans la Vienne, sur le site du Pinail, 74 pontes dénombrées de 1983 à 1989 ont donné une moyenne de 4,35 œufs par nid et 47 nichées suivies ont produit en moyenne 2,73 jeunes à l'envol [2; 3]. Dans les monts de Lacaune (Tarn), la taille moyenne de ponte est de 4,12 œufs pour 19 nids suivis et le taux de jeunes à l'envol est de 2,24 pour 29 nids [6; 7]. Dans les Deux-Sèvres, la taille des pontes oscille entre 3,6 et 5,7, selon l'abondance des campagnols (4,66 en moyenne [V. BRETAGNOLLE & A. MILLON, comm. pers.]), tandis qu'en Champagne, elle varie peu d'une année à l'autre (4,15 en moyenne [8]). Le nombre moyen de jeunes à l'envol par nichée réussie est de 3,4 en Champagne, comme dans les Deux-Sèvres, mais, respectivement, seulement 56 et 62% des couples établis en milieu céréalier mènent à bien leur reproduction [V. BRETAGNOLLE & A. MILLON, comm. pers.].

La longévité maximale observée grâce à des données de baguage est d'environ 17 ans [bg59].

Régime alimentaire

Le Busard Saint-Martin est un prédateur opportuniste, et sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies, allant du lombric jusqu'au pigeon. Néanmoins, lorsque les densités de Campagnol des champs sont suffisamment élevées, le Busard Saint-Martin se spécialise volontiers (Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne). Ainsi, en période de reproduction dans les régions de plaines cultivées, les campagnols constituent au moins les deux tiers des proies apportées au nid [8]. En période de reproduction, les passereaux et leurs nichées, particulièrement ceux qui nichent au sol, sont des proies recherchées. Les poules de perdrix [1], les jeunes gallinacés, les rallidés, les limicoles, les grenouilles, les reptiles et les insectes complètent ce régime, dont l'importance varie selon l'année et la région.

Le Busard St Martin exerce une prédation sélective, compte tenu de la différence de taille entre les deux sexes, les femelles capturant des proies plus grosses [bg53].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

- 1330 - Prés salés atlantiques (*Glauro-Puccinellietalia maritima*) (Cor. 15.3)
- 1410 - Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (Cor. 15.5)
- 2310 - Landes psammophiles sèches à *Calluna* et *Genista* (Cor. 31.2)
- 2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (Cor. 64.11 et 64.12)
- 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (Cor. 31.11)
- 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (Cor. 31.12)
- 4030 - Landes sèches européennes (Cor. 31.2)
- 4040 - Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* (Cor. 31.234 et 31.237)
- 5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (Cor. 31.88)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Cor. 34.5)
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (Cor. 34.5)
- 6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23).

Statut juridique de l'espèce

Le Busard St Martin est protégé en France depuis 1972 (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981). Il est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne, à l'Annexe II de la Convention de Bonn, à l'annexe II de la Convention de Washington et enfin à l'Annexe C1 du règlement CEE/CITES.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Dispersé sur une grande partie du territoire national, dont les plaines de cultures, les landes et les coupes forestières situés en dehors de tout périmètre protégé, le Busard St Martin demeure peu fréquent au sein des réserves naturelles. Il en est de même dans les ZPS. Les sites désignés suivants abritent plusieurs dizaines de couples : Parc National des Cévennes, Vallée de la Conie (ZPS), Le Pinail et forêt de Moulière (Réserve Naturelle et ZPS), Plaine de Niort Sud-Est (ZPS), Plaines de Saint-Jouin de Marne et d'Assais les Jumeaux (ZPS).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne est estimée entre 22 000 et 31 000 couples, les effectifs les plus importants étant situés en Russie (15 000-20 000 couples), en Finlande (2 000-4 000 couples) [bg4] et en France (7 800-11 200 couples [bg66]). La population mondiale est estimée à 70 000 couples [bg21]. Le Busard Saint-Martin s'avère donc, et de loin, le plus abondant des trois busards présents sur notre territoire. Il est considéré comme Vulnérable en Europe [bg2].

Au niveau national, l'espèce n'est pas considérée comme menacée. Elle est classée "A surveiller" en période de reproduction et en hivernage [bg53].

L'évolution des effectifs nicheurs se base sur des estimations obtenues à partir d'enquêtes nationales réalisées depuis 1970. Bien que peu précise, la première estimation donnait au moins 1 000 couples en 1975 [bg70]. On a constaté au début des années 1980 une augmentation significative de la population, mais également une progression de la distribution. A cette époque, l'espèce s'est installée durablement dans les Pays de la Loire, en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. Une estimation de 2 800 à 3 800 couples nicheurs était avancée en 1983 [4]. L'augmentation s'est poursuivie modestement, semble-t-il, avec 3 000 à 4 000 couples estimés à la fin des années 1990 [bg19]. L'effectif nicheur en France, évalué à la suite de suivis de terrains réalisés lors de l'enquête « rapaces diurnes » est maintenant estimé à 7 800-11 200 couples [bg66]. Il a donc été revu considérablement à la hausse, essentiellement en raison d'une bonne couverture du territoire. Il en résulte que la part de l'effectif européen qui se reproduit en France représenterait 35 à 36% de la population européenne.

Le Busard Saint-Martin a donc connu une expansion géographique et numérique sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones de grandes cultures comme la Beauce, le Poitou-Charentes, la Champagne ou la Normandie. Si des augmentations sont constatées dans ces régions, ailleurs, des régressions récentes sont perceptibles, notamment dans des landes et des jeunes plantations forestières de l'Orne, de la Sarthe, de la Vienne, voire peut-être dans d'autres départements [bg53 ; CAUPENNE, comm. pers.].

En hiver, la France accueillerait entre 6 000 et 10 000 individus selon les années [bg53].

Menaces potentielles

Trois principales menaces peuvent affecter la population nicheuse de Busard St Martin : la première est la perte des habitats naturels, notamment des landes. La disparition de vastes surfaces de landes (reboisement, fermeture naturelle et mise en culture), depuis 1970 est probablement responsable des baisses d'effectifs dans certains départements.

La deuxième menace concerne les milieux de cultures en raison des travaux agricoles qui occasionnent la perte d'un grand nombre de nichées, atteignant jusqu'à 80% certaines années. Ce pourcentage n'est cependant qu'indicatif

puisque l'échantillon utilisé pour le calcul a été choisi parmi les populations des zones céréalières [8; 9]. La proportion de jeunes sauvés lors des actions de protection atteint 21% (période 1990-1999 [C. PACTEAU, comm. pers.]). Cependant, le risque est moindre par rapport au busard cendré car une phénologie de reproduction plus précoce et un nombre inférieur de couples vivant en milieu céréalier permettent au Busard Saint-Martin d'être moins affecté par les travaux agricoles.

La troisième menace concerne la diminution des disponibilités alimentaires, notamment en milieu cultivé. La population hivernante est également menacée par la régression continue des prairies et des friches.

Propositions de gestion

La conservation à long terme du Busard St Martin passe par le maintien de vastes surfaces de landes à éricacées et à ajoncs, ainsi que de friches herbacées. Les landes dégradées ou en voie de boisement spontané doivent être restaurées et gérées de façon à maintenir le couvert bas. Des espaces maintenus en friche de plusieurs hectares en bordure ou au sein des massifs forestiers permettraient de maintenir durablement les populations nicheuses. Des conventions de protection et de gestion des landes existantes situées en bordure ou au sein des massifs boisés domaniaux et privés sont des actions à engager avec les services forestiers, de telle manière à les maintenir en état.

D'autres mesures visant à protéger les busards apparaissent nécessaires, comme par exemple, la modification de certaines pratiques de gestion forestière des jeunes plantations de résineux. Les plantations doivent être effectuées en maintenant un espacement plus important entre les jeunes plants et les opérations de débroussaillages (au girobroyeur ou à la débroussailleuse) effectuées en dehors de la période de reproduction.

Les actions de sauvegarde des nichées dans les cultures céréalières, menées par les ornithologues bénévoles depuis de nombreuses années devraient être pérennisées. Bien que ces opérations de protection soient principalement axées sur le Busard cendré, quelque 400 couples de Busard Saint-Martin sont ainsi suivis chaque année.

Il convient également de sensibiliser et d'impliquer davantage les agriculteurs dans la conservation de cette espèce.

Etudes et recherches à développer

Les campagnes de surveillance et de sauvegarde des nids de busards assurées depuis de nombreuses années par des bénévoles et coordonnées par la mission FIR de la LPO [9] doivent se poursuivre dans l'immédiat. Mais des études portant sur le suivi et la biologie de reproduction, conduites dans plusieurs régions ou départements où les effectifs nicheurs sont encore conséquents, sont à réaliser, tant en milieu céréalier, qu'en milieu naturel. Les résultats de ces travaux permettraient de comparer les réussites de reproduction et de mieux appréhender le phénomène de colonisation des milieux artificialisés. Cela permettrait d'affiner les mesures de protection et de gestion des habitats naturels, à mener en concertation avec les acteurs socio-économiques.

Bibliographie

1. BRO, E., REITZ, F., CLOBERT, J., MIGOT, P. & MASSOT, M. (2001).- Diagnosing the environmental causes of the decline in Grey Partridge *Perdix perdix* survival in France. *Ibis* 143: 120-132.
2. CAUPENNE, M. (1984).- *Etude de la reproduction du Busard St Martin (Circus cyaneus) et du Busard cendré (Circus pygargus) en 1984*. Rapport n° 2, réserve naturelle du Pinail (Vienne). Société d'Etude et de Protection de la Nature de la Vienne, Ministère de l'Environnement. 69 p.
3. CAUPENNE, M. (1989).- *Etude de la reproduction du Busard St Martin (Circus cyaneus) et du Busard cendré (Circus pygargus) en 1989*. Rapport n° 5. Réserve naturelle du Pinail (Vienne). Association de Gestion de la Réserve Naturelle du Pinail, Ministère de l'Environnement. 57 p.
4. FIR-UNAO (1984).- *Estimation des effectifs de rapaces nicheurs diurnes et non rupestres en France. Enquête FIR-UNAO 1979-1982*. Fonds d'Intervention pour les rapaces, Ministère de l'Environnement-DPN. 177 p.
5. GEROUDET, P. (1984).- *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris. 426 p.
6. MAUREL, C. (2000).- *Etat des connaissances sur la population de Busard St Martin et de Busard cendré dans les Monts de Lacaune*. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Délégation Tarn. 65 p.
7. MAUREL, C. (2000).- L'étude de l'alimentation au nid des jeunes Busards St Martin et cendrés par suivi vidéo. *Alauda* 69: 239-254.
8. MILLON, A., BOURRIOUX, J.L., RIOLS, C. & BRETAGNOLLE, V. (2002).- Comparative breeding biology of Hen Harrier and Montagu's Harrier: an 8-year study in north-eastern France. *Ibis* 144(1): 94-105.
9. PACTEAU, C. (2004).- Protection et évolution de la population suivie de busards en France de 1976 à 2002. *Circus-laure* 4: 4.